



Club Vellave de Plongée

cvp43.fr@gmail.com



Adresse postale : CVP 43 Corompt Eric 36 Bd Bertrand de Doue 43000 LE PUY EN VELAY

COMPTE RENDU de la RÉUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 22-01-2024

Présents : Eric Corompt, Françoise Crison, Valérie Demars, Marie Fortunato, Olivier Goubard, Cyrille Jacques, Clément Laval.

- 1) Le 10 février, AG de l'AURA, à Evian. Lors de l'AG précédente, il n'y avait pas le quorum, mais ça a été une AG ordinaire, et pas une AG extraordinaire, ni de révocation. Eric ne peut se déplacer et a donné la procuration au Pdt du Codep 69 ;
- 2) Tanguy, un ancien du club propose une journée « bouge ton corps » à Beaulieu, le 6 avril 2024. Il nous propose de tenir un stand, et de faire des baptêmes de plongée à la piscine de La Voûte. A cette date, nous avons plusieurs encadrants déjà engagés dans divers actions de la fédération, ce qui risque d'apporter des difficultés pour faire les baptêmes . Pour le stand, Cyrille, Françoise et Valérie seraient disponibles, on pourrait faire un appel dans le club en plus.
- 3) Par rapport à l'inscription d'un ancien membre, qui était parti en fin d'année passée, après une attitude irrespectueuse par écrit, et qui s'inscrit en licence passager : l'article 4 des statuts ne concerne que les exclusions des membres par un Co Dir, pour motif grave, tel « conduite intolérable envers des membres ». Pour les inscriptions FFESSM, il n'y a pas de conditions d'inscription, donc il ne peut y avoir d'opposition légale à son inscription pour une licence passager.
- 4) Discussion sur les inscriptions au club en cours d'année :



Club Vellave de Plongée

cvp43.fr@gmail.com



Adresse postale : CVP 43 Corompt Eric 36 Bd Bertrand de Doue 43000 LE PUY EN VELAY

- Ñ Pour un niveau 2 au moins, entraînement possible dans le couloir de nage libre, pas de fosse (qui entre dans le cursus d'enseignement).
 - Ñ Pour quelqu'un qui veut préparer un niveau, la réponse est négative, d'attendre la rentrée de septembre, les cursus d'enseignement étant déjà lancés, pour ne pas les perturber.
Ce sera à écrire quelque part, au moment de la reprise des statuts, ou du règlement intérieur.
On peut soumettre une adhésion à l'approbation du CoDir.
- 5) Rappel, suite à la présence d'un enfant au bord du bassin et de la fosse : seuls les membres du Club ont le droit d'être dans la piscine sur les temps d'entraînement, les enfants non membres peuvent rester, sous la garde d'un de leur parent, dans le hall public de l'entrée, pendant les entraînements. Françoise contactera les parents concernés pour leur rappeler les obligations.
 - 6) Une bonne nouvelle, l'affaire AFP, sur la diffusion de la photo de François Sarrano, est terminée, un accord a été conclu, avec un versement de 400€ .
 - 7) Lundi 5 février, à 17h30, RV pour la convention du lac, au Département. Eric va contacter Gérard.
Le mardi 6 février, 17h30, même lieu, pour le comité de gestion du lac, Eric et Gérard idem.
Ce Vendredi, les vœux du maire à 19h30.
 - 8) Par rapport à la convention pour le lac du Bouchet, qui est en cours d'élaboration avec le CODEP 43, il faudra bien marquer l'autonomie des deux clubs, du Puy et de Brioude, et garder la spécificité du suivi d'étude de l'isoète pour le CVP.



Club Vellave de Plongée

cvp43.fr@gmail.com



Adresse postale : CVP 43 Corompt Erle 36 Bd Bertrand de Doue 43000 LE PUY EN VELAY

9) Question sur l'horaire de nos réunions, après tour de table, on reste sur 19H.

10) Travail sur les statuts : Clément a commencé à regarder.

Quelques points sont abordés , et seront à discuter :

Ñ Les conditions d'adhésion : il n'y en a pas ; à une date fixée, une approbation du Codir pourrait être posée ...

Ñ Les convocations pour les AG et les AG extraordinaires : le quorum est actuellement à la moitié des membres. Si le quorum n'est pas atteint, on peut faire une AG extraordinaire, après une heure de délai. Faut-il descendre le quorum ?

Ñ Eligible au CoDir : noté un mois dans les statuts, et 6 mois dans le RI. Il faut être plus précis dans le RI .

Ñ Chacun va imprimer les statuts et le règlement intérieur, pour qu'on puisse les travailler ensemble.

11) Un projet associatif avait été demandé par le Ministère, la fédé en a rédigé un. Il faudrait le reprendre et l'adapter à notre club.

Prochaine réunion, le lundi 12 février, 19h.

Sur la demande de Valérie, pour le prochain ordre du jour, un petit point financier, Clément va s'en charger.

Fin de séance, 21h40

Fin de la séance, 22h30.